

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par

M. Dive, M. Perrut, M. Meyer, M. Door et M. de Ganay

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit d'interdire la publicité en faveur des énergies fossiles, or il est évident que ce n'est pas la publicité qui incite à l'usage d'énergie fossile, mais l'offre existante et le coût. Ce n'est pas une simple interdiction de la publicité qui va permettre de changer les pratiques autour des énergies fossiles, mais bien une pédagogie approfondie sur l'impact négatif de ces énergies et une amélioration des offres alternatives.

Cet amendement vise à supprimer l'article 4.